

*Questions orales*

**Une voix:** Lisez-la en français!

**M. Cossitt:** Je le ferais si le Règlement m'y autorisait. Je me ferais un plaisir de la lire pour les fins du compte rendu. Cette lettre donnait aux députés libéraux le même droit de veto que celle de M<sup>me</sup> Zimmerman, qui a été congédiée pour l'avoir écrite et pour avoir créé une situation dont elle n'est absolument pas responsable. M<sup>me</sup> le ministre peut-elle expliquer cette situation?

● (1440)

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Madame le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour mettre un peu en question l'attitude du député et la boue qu'il essaie de jeter d'une part, autour de personnes, et d'autre part, autour d'un programme. Les faits font toujours un peu peur, surtout quand ils sont très ordinaires et faciles à comprendre quand on veut bien le faire. Je ne peux pas moi-même confirmer l'existence du mémoire qui existait avant que je sois titulaire de ce ministère, mais mon collègue me dit, et j'aurais aimé que le député ait le courage de lire lui-même le texte, mon collègue me dit que ce mémoire disait, en français, que si les députés ont «des critiques» à exprimer, ils sont priés de le dire à qui de droit. Tout ce que je peux confirmer, parce que j'en suis responsable, c'est que jamais de mon temps il n'a été possible, pour un député, d'intervenir politiquement dans quelque projet ou programme de mon ministère que ce soit afin de l'interrompre ou d'en réduire les montants. Le député, qui était présent au comité permanent, n'a pas eu le courage de dire ce que j'ai dit devant le petit groupe de députés présents. Tous les députés de tous les partis politiques . . .

**Une voix:** Les libéraux!

**Mme Bégin:** Mettez votre siège en cause! Tous les députés de tous les partis politiques ont reçu constamment, de façon régulière, un avis les informant de chaque projet Nouveaux horizons dans leur circonscription. J'ai l'intention de continuer cette pratique, et il n'y a pas matière au faux scandale que l'opposition progressiste conservatrice essaie de créer.

[Traduction]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LA FORMULE D'OCTROI DES SUBVENTIONS

**M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville):** Madame le Président, avant de poser ma question supplémentaire, je voudrais dire que je ne vois pas l'utilité de répondre en nature à une défense qui n'en est pas une en déformant la situation et en la mettant au pire comme l'a fait le ministre.

**Une voix:** Comment le savez-vous?

**M. Cossitt:** Ainsi, dans l'espoir qu'un des députés d'en face fera preuve d'une plus grande intelligence . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Qu'elle mette son siège en jeu!

**M. Cossitt:** De toute évidence, elle l'a déjà posé quelque part . . . J'adresse ma question au vice-premier ministre. J'espère que, comme à l'accoutumée, sa réponse sera des plus admirables et des plus persuasives et que nous ne pourrions la contester. Peut-il précisément assurer à la Chambre qu'à l'avenir les ministres du cabinet ne pourront désormais plus accabler ou renvoyer des fonctionnaires pour des choses qu'ils n'ont pas faites, et je cite comme exemple l'affaire Zimmerman? En particulier, le gouvernement est-il disposé à consentir à ce que soit menée une enquête parlementaire approfondie sur la formule employée pour octroyer des subventions en vertu du programme Nouveaux horizons et d'autres programmes et même pour adjuger les contrats du gouvernement, afin de déterminer la mesure dans laquelle le favoritisme politique a corrompu le système?

**Une voix:** Le permettez-vous, oui ou non, Allan?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, je croyais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait traité de cela et avait assuré au député que ces projets étaient administrés avec justice et en outre que les citoyens de toutes les circonscriptions, quelle que soit l'affiliation politique de leur député, sont admissibles et reçoivent bel et bien des subventions en vertu des programmes canadiens.

ON DEMANDE QUE LES DÉPUTÉS PUISSENT REMETTRE LES CHÈQUES AUX BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Compte tenu du fait que les dernières subventions accordées en vertu du programme Nouveaux horizons ont été réparties entre quelque 20,000 participants et s'établissent à plus de un million de dollars, le ministre est-il disposé à permettre aux députés de poser un geste significatif dans le cadre du programme Nouveaux horizons, en nous donnant l'occasion de féliciter personnellement les bénéficiaires et de leur remettre nous-mêmes les chèques?

[Français]

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Il est toujours touchant, madame le Président, de voir un nouveau député découvrir les mystères de la vie. S'il utilise ce gadget, je pourrais lui recommander d'écouter l'interprétation. Il aurait compris que je viens de dire que, pour mon premier mandat comme pour ce mandat-ci, et si je comprends bien, au cours des cinq années de mon prédécesseur, et c'était au moment de la création du programme Nouveaux horizons, tous les députés de tous les partis politiques reçoivent avant l'annonce officielle de chaque projet une lettre les en informant. C'est très clair. Cela a toujours été ainsi. Il en sera toujours ainsi. Alors serait-il assez aimable de nous dire quelle nouvelle proposition il veut faire? J'avouerais que j'ai ajouté en comité il y a maintenant un mois que les députés intéressés à faire un pas de plus et à présenter le chèque, pour autant qu'ils ne l'oublient pas dans leur panier sur leur pupitre à la Chambre des communes, sont les bienvenus.